

Annexe à la facture, en application de l'article 63¹¹, AR/CIR 92, dans le cadre de la réduction pour dépenses pour l'économie d'énergie, visées à l'article 145²⁴, § 1^{er}, al. 1^{er}, CIR 92. Modèle valable à partir de l'année civile 2013 (exercice d'imposition 2014)

Annexe à la facture numéro: 218 du 24/04/18
0130

Exécutant des travaux:

Nom: Toitures Bernard

Rue + n°: Avenue Thomas Edison 200

Commune: 1402 Dinelles

Pays: Belgique

Habitation où les travaux ont été effectués:

Rue + n°: Clos de la forêt 4

Commune: 1150 Bruxelles

Nom: [REDACTED]

☒ propriétaire¹ ☐ nu-propriétaire¹ ☐ possesseur¹ ☐ emphytéote¹
☐ superficiaire¹ ☐ usufruitier¹ ☐ locataire¹

Données concernant les travaux effectués + leur part dans le prix de la facture (TVA comprise):

1. Travaux visés à l'article 145²⁴, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, CIR 92

Isolation du toit

2748,05 EUR

2. Autres travaux (le cas échéant, indiquez ci-après la nature des travaux et le montant correspondant)

renouvellement pour un montant de :

1709,02 EUR

de toiture pour un montant de :

EUR

¹ Cochez la case qui convient

Toiture

Attestation en application de l'article 63¹¹ de l'AR/CIR 92 concernant les travaux exécutés visés à l'article 145²⁴, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992

Je, soussigné Charles Lembrechts

Agissant comme gérant de la société Totines

Bernard atteste que l'isolant appliqué a une résistance thermique R supérieure ou égale à 2,5 mètres carrés kelvin par watt.

Ancienneté de la maison à la date des travaux:

Les travaux sont exécutés dans une habitation qui, suivant les informations fournies par [REDACTED] (nom des personnes repris sur la facture), est **occupée** en tant que telle depuis **au moins cinq ans** à la date du 16/02/2018 (date du début des travaux).

Date: 23/05/2018

Nom: Charles Lembrechts

Signature:

